MOTO VERTE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Siège social : 20 rue des frères NAVLET 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Internet: www.mvcc.fr - Courriel: info.mvcc@gmail.com

RÈGLEMENT PARTICULIER
ORGANISATION Endurance TT quads et motos
n°épreuve FFM : 480
9 et 10 mars 2019

ORGANISATEUR :
Moto Club « MVCC : Moto Verte de Chalons en Champagne » affiliation FFM n° 0291
20 rue des frères NAVLET – 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Organisateur technique : Guillaume BOUXIN, président du MVCC
Directeur de course : Joseph CREPIN, vice-président du MVCC
Jury : Agim MUCCOLI, Julien CHEVALIER, Aline COLLARD
Commissaire technique responsable : Rémi DILLET
Responsable chronométrage : Jean-Christophe MANGEART
Adresse mail : info.mvcc@gmail.com
Téléphone : 06 83 64 58 75

RÈGLEMENT GÉNÉRAL :
La manifestation se déroulera conformément au règlement particulier, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.
Épreuve inscrite au calendrier du championnat de Ligue Grand Est d'endurance TT 2019 MOTO et QUAD. La partie nocturne du samedi soir ne compte pas pour le championnat.

ORGANISATION :
Le Moto-club MVCC organise une épreuve d'Endurance Tout Terrain le 9 et 10 mars 2019, sur son circuit permanent homologué par arrêté préfectoral n°307/2018 du 26 juillet 2018 basé à VATRY près de l'Aéroport (rue louis blériot, 51320 BUSSY LETTREE).

Terrain :
Nature du sol : terre, craie
La ligne de départ fait 180 mètres de long sur une largeur de 25 mètres
Obstacles et difficultés : Plan en annexe

Pilotes admis :
Tous les pilotes âgés de plus de 15 ans, titulaires d'une licence délivrée par la FFM

Catégories :
Quads solo et duo : LIGUE, JUNIOR (-20 ans), VÉTÉRAN (+37 ans), FÉMININE, LAJ
Motos solo et duo : LIGUE, JUNIOR (-23 ans), VÉTÉRAN (+37 ans), SUPER VÉTÉRAN (+47 ans), FÉMININE, LAJ

Chronométrage :
Le chronométrage s'effectuera par pointage des tours effectués par le MVCC. Le relai sera matérialisé par le transfert d'un brassard.

Équipage :
Nombre de pilotes roulant maximum admis : 200.
Brassard :
Chaque concurrent devra porter un brassard, celui-ci sera fourni par l'organisateur, le pilote en échange donnera une caution de 10€.
Caméra :
L'organisateur autorise le port de caméra sur le casque et/ou moto, fixé par une fixation inamovible.

Programme / Horaires :
Samedi 9 mars 2019 :
Endurance TT Quad :

- Contrôle technique et administratif Quad : 8h – 12h
- Reconnaissance + Mise en place des quads : 12h00
- Endurance TT Quad : 13h – 16h45h
- Remise des prix Quad : 18h

Endurance TT Moto nocturne (hors championnat) :

- Contrôle technique et administratif Moto : 13h – 18h
- Reconnaissance + Mise en place des motos : 19h00
- Endurance TT Moto nocturne : 20h – 22h
- Remise des prix Moto nocturne : 23h

Dimanche 10 mars 2019 :
Endurance TT Moto :

- Contrôle technique et administratif Moto : 7h – 11h
- Reconnaissance + Mise en place des motos : 11h00
- Endurance TT Moto Solo : 12h – 15h
- Endurance TT Moto Duo : 12h – 17h
- Remise des prix Moto : 18h

Vérifications administratives :
Le pilote devra se présenter avec sa licence 2019 et une pièce d'identité (document original), sa confirmation d'engagement et d'une autorisation parentale pour les pilotes mineurs.
Pour les licences une épreuve, informations disponible sur le site de la FFM (plus de formulaire papier).
AUCUNE LICENCE A LA JOURNÉE NE POURRA ÊTRE DÉLIVRÉE SUR PLACE.

Vérifications techniques :
Le pilote devra se présenter au contrôle technique avec son casque homologué, sa dorsale homologuée, sa machine propre avec un N° conforme (voir règlement de la Ligue), le pot d'échappement ne devra pas excéder 112 décibels maxi pour les 4T et les 2T. Pour la partie nocturne, le système d'éclairage devra être fonctionnel, système additionnel d'éclairage autorisé (moto et pilote).
Les réservoirs ne devront pas contenir plus de 22 litres ni dépasser la hauteur du guidon.
Toute machine ou équipement non conforme, empêchera le départ du pilote et le droit d'engagement ne sera pas remboursé.
Partie nocturne : les motos devront être équipées de feux avant et arrière fonctionnels. Le casque doit disposer d'autocollants réfléchissant (arrière et côtés). Le pilote devra porter un brassard réfléchissant.

Environnement :

FEUX INTERDIT

L'usage de barbecue à feux de bois est interdit, seul les barbecues électriques ou à gaz sont autorisés.
Pour le respect de l'environnement, il est interdit de jeter les détritus sur place.
Les tapis de sols sont obligatoires au parc coureur et au stand .

Essais :
Les essais sont obligatoires et ne seront ouverts qu'aux machines ayant été acceptées au contrôle technique.
Chaque pilote devra parcourir au minimum un tour sans quoi le départ lui sera refusé et le droit d'engagement ne sera pas remboursé.

Départ :
Les machines devront être mises en place 15 minutes avant le départ aux emplacements prévus.
Les places du départ et les n° seront données par ordre d'arrivée des engagements complets.

Stand :
Secteur destiné aux changements de brassard entre pilote, une fois l'échange effectué le pilote avec le brassard reprendra la piste, celui sans brassard retournera au stand parc coureur.
3 personnes et le pilote seront admis dans les stands, elles devront être titulaires d'une licence LAP ou pilote.

Parc Coureur :
Le pilote est RESPONSABLE de ses accompagnateurs.
L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des éventuels vols ou dégradations causés dans les stands par la négligence ou l'inattention des coureurs, participants et spectateurs.

Ravitaillements :
Le ravitaillement s'effectuera obligatoirement au stand dans le parc coureur, moteur arrêté.
L'usage du tapis environnemental est obligatoire lors des ravitaillements sous peine de disqualification du coureur.

Fin de course :
Une fois le temps de la durée réglementaire de la catégorie en compétition écoulé, la course sera considérée comme terminée et l'abaissement du drapeau à damier se fera sur le premier pilote classé.
Dès l'arrivée du premier, les suivants disposeront de 20 minutes pour passer la ligne d'arrivée à défaut le dernier tour commencé ne sera pas comptabilisé.

Réclamations :
Les réclamations doivent être posées conformément à la disposition du code sportif FFM

Jury :
Le jury fera appliquer le règlement de la compétition concernée et prendra la décision qui s'impose en accord avec les règlements fédéraux des disciplines.

Sanctions :

- *Feux :* exclusion et sanction.
- *Exclusion* : fumer dans les stands, couper ou sortir volontairement de la piste.
- *Départ refusé* : machine non conforme avant l'épreuve, essais non effectué.
- *2 tours de pénalité* : si mise en route non effectuée au départ par le pilote, démarrage à la poussette avant autorisation, non respect du signal par un des commissaires, vitesse excessive dans les stands de ravitaillement, assistance dans le stand contraire au règlement.

Tout pilote qui ne respecte pas le tracé sans autorisation sera pénalisé.

Sécurité :

Seront présent un médecin, une équipe de secourisme, deux ambulances, téléphones portables, extincteurs et commissaires de piste en nombre suffisant.
Le SAMU, le SDIS et la gendarmerie seront prévenus.

Officiels :

Directeur de course : Joseph CREPIN
Organisateur Technique : Guillaume BOUXIN
Commissaire Technique : Rémi DILLET

Engagements :

Les engagements se font sur le site www.motott.fr
Les droits d'engagements sont fixés **à 60 euros** pour les solos et **à 120 euros** pour les duos. La clôture des engagements est fixée au **Vendredi 1er mars 2019** à 20H.
Les droits d'engagements pour la partie nocturne sont de **30 euros** par pilote (en supplément des 60 euros pour les pilotes roulant le dimanche).
Aucun engagement ne sera remboursé sans présentation d'un certificat médical.

Prix et coupes :

Conformément au règlement endurance TT 2019
Les pilotes du Championnat du Grand Est seront classés au scratch et les 3 premiers de chaque catégorie (solo et duo, hors LAJ) recevront une coupe.

LE MOTO CLUB SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER LES HORAIRES EN CAS D'INTEMPÉRIES OU EN CAS DE FORCE MAJEURE.

Fait le 08/01/2019
Châlons-en-Champagne

Guillaume BOUXIN
Président du MVCC
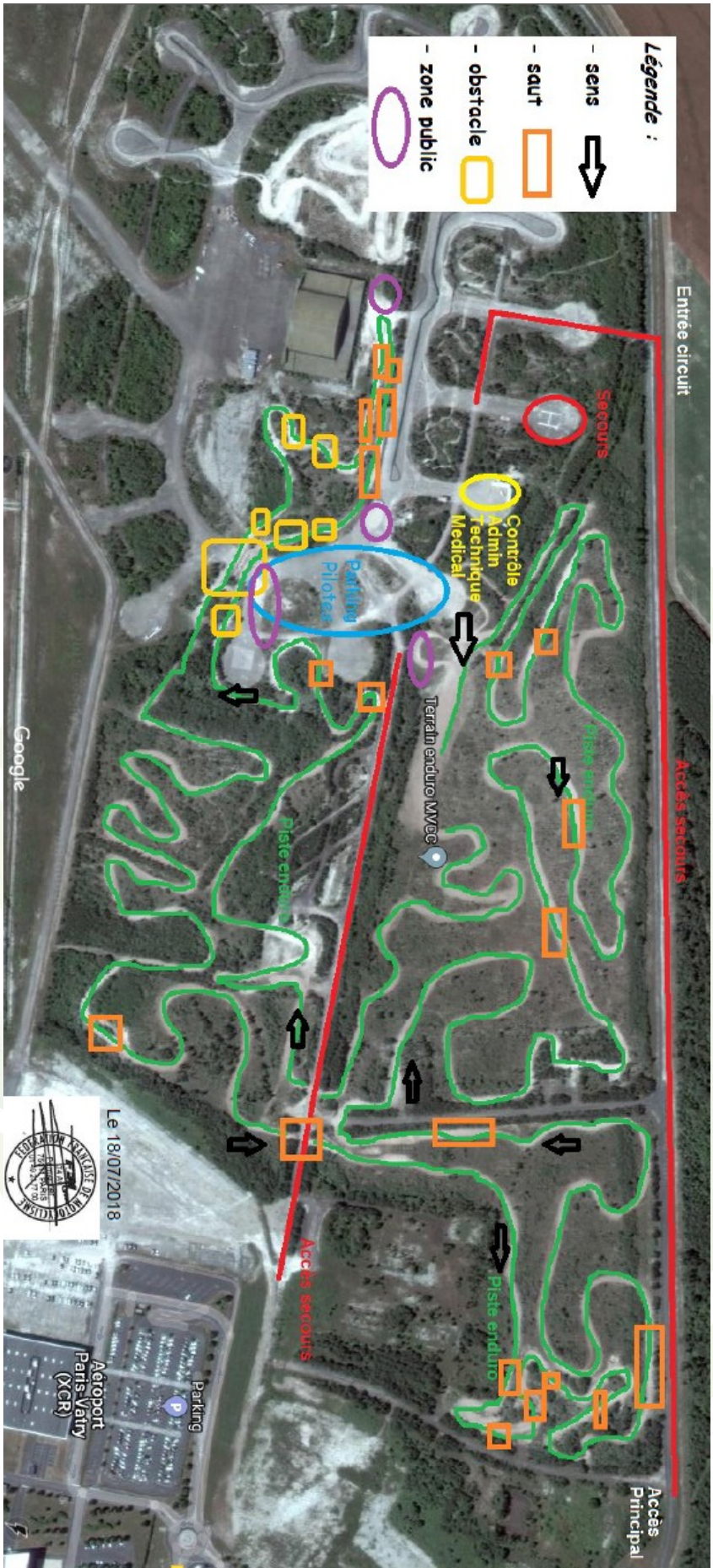
Plan validé par la FFM